



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE SST

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Études de cas.
- Démonstrations pratiques.
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir.
- Simulations et mises en situation réalistes et adaptées au métier de chaque stagiaire.

INTERVENANT

Formateur dynamique SST certifié INRS à jour de sa formation continue ayant de l'expérience dans la prévention des risques professionnels et sapeur-pompier expérimenté en activité.

VALIDATION

- Un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.
 - Maintien et actualisation des compétences (recyclage) : obligatoire pour conserver la validité de son certificat.
- À renouveler lors d'une journée tous les 24 mois.

BON A SAVOIR

Conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat SST « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour dans leurs obligations de formation continue, sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

PROGRAMME

- Se situer en tant que sauveteur-secouriste du travail dans son entreprise.
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir.
- Secourir : Saignement abondant / Etouffement / Malaise / Brûlure / Douleur empêchant certains mouvements / Plaie qui ne saigne pas abondamment / Victime qui ne répond pas mais qui respire / Victime qui ne répond pas et qui ne respire pas.
- Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise.
- Épreuve certificative.

CERTIFIÉ PAR
L'INRS



PUBLIC

Tout personnel,
4 à 10 personnes.



RÉGLEMENTATION

Article R.4224-16, Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail.



FINANCEMENT

OPCO, Région Grand-Est, Pôle Emploi, Direct, sous condition d'éligibilité



PRÉREQUIS

Aucun.



DURÉE

2 jours soit 14h.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION



FORMATION « SUR-MESURE »

Permet de répondre aux spécificités de votre structure et d'adapter la formation à votre demande.

- > Analyser vos besoins
- > Élaborer votre programme
- > Préparer l'intervention
- > Réaliser l'intervention
- > Évaluer les stagiaires
- > Assurer le suivi

GAGE DE QUALITE

Agrément ou certification de nos formations en Santé et Sécurité au Travail par l'INRS ou la DREETS.




FORMATS ADAPTÉS

En intra (votre entreprise) pour une formation sur mesure inscrite dans un projet institutionnel.
En inter (multi-entreprises) pour échanger sur les différentes expériences de chacun, en dehors de son cadre de travail.

- Des formations dans vos locaux ou en externe.
- Des intervenants experts et dynamiques.
- Un suivi sur le long terme.



 lifeseur-formation.fr